



**ITM LOGISTIQUE  
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL**



**DECLARATION DES MEMBRES DU SYNDICAT CGT ET DU SYNDICAT FO**  
**AU CCE SUR LE PLAN DE TRANSFORMATION LOGISTIQUE ET SES**  
**CONSEQUENCES SOCIALES ET SUR LES MESURES SOCIALES -**  
**DECLINAISON 2016-2017 - CCE DU 9 JUILLET 2014**

Les membres du syndicat CGT et du syndicat FO au CCE déplorent le chantage incessant que la direction nationale a fait lors des négociations des mesures sociales du Plan de Transformation Logistique et de la pression faite par les directions locales, commandées par le national afin que les Organisations Syndicales signe l'accord à rabais et le dénigrement de l'expert du CCE sur les bases.

Lors de ces négociations, nous n'avons pas eu la loyauté de la direction pour exemple l'information fin mai que le PSE était traitée par la Direccte de Bourg en Bresse alors que le courrier datait de fin avril...

Les membres du syndicat CGT et du syndicat FO au CCE dénoncent aussi le chantage fait par la direction sur le calendrier réduit d'un mois de négociation par rapport à la loi alors que les Organisations Syndicales demandaient la banalisation d'un mois de congé et de reporter la réunion de ces deux jours au mois de septembre. La direction prétextait la mise en place de formation dès septembre 2014 pour les salariés impactés, et en fin de procédure, elle annonce que les parcours de formation ne seront finalisés qu'en avril 2016 : comment pouvons nous faire confiance à la direction d'ITM LAI ? De plus nous constatons qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas l'impact poste par poste, base par base des postes supprimés ce qui motive la demande d'une nouvelle consultation du CCE.

Les membres du syndicat CGT et du syndicat FO au CCE reconnaissent une avancée certaine sur une partie des mesures sociales. Ces avancées sont suite à l'action intersyndicale du 16 mai 2014 où plus de 2000 salariés ont débrayé ou fait grève, suite aux nombreuses actions de l'intersyndicale avec intervention auprès des ministères (travail, commerce, ...), suite aux injonctions de la Direccte, suite à la sensibilisation auprès des adhérents (nos patrons), au comité de groupe, etc...

Mais les avancées sont très éloignées des revendications premières du syndicat CGT et du syndicat FO, et éloignées de la première demande de l'intersyndicale qui était de quatre revendications principales:

- La garantie à tout salarié impacté d'un EMPLOI en CDI, en interne ou en externe dans son bassin d'emploi
- Une prime de transfert revalorisée pour chaque salarié impacté par un transfert vers un nouveau bassin d'emploi.
- Une indemnité de licenciement supra légale égale à 1/12ème de la rémunération brute annuelle par année d'ancienneté
- Un congé de reclassement pour tous les salariés licenciés d'une durée de 12 mois pouvant être suspendu avec report de l'échéance sans limitation de délai.

Si la CGT a donné son aval à la signature de l'accord partiel et le syndicat FO ce jour, c'est pour ne pas pénaliser les salariés impactés car sans la signature majoritaire des Organisations Syndicales, la direction revenait aux mesures contenues dans le PSE d'origine ce que le syndicat CGT et le syndicat FO ne pouvaient laisser faire !

En tant que membres du CCE, nous ne supportons pas que ce soit nous, salariés qui faisons la richesse du groupement par notre travail et que 700 d'entre nous sur les 8000 soient licenciés alors que nous travaillons dans une grande entreprise florissante.

Nous avons toute légitimité à dénoncer ce plan de transformation logistique où l'expert a démontré que l'automatisation qui supprime le plus d'emploi, n'apporte aucune rentabilité à l'entreprise et va impacter financièrement le groupement par des investissements colossaux.

Comment un grand groupe comme les Mousquetaires peut-il faire le choix, de licencier des salariés et de fermer des bases comme Lectoure, Miribel, Reyrieux... alors qu'il lui serait possible sans surcoût important, de garder une activité avec la majorité des salariés de l'établissement ? Comment Intermarché ne peut même pas garantir le salaire avant transfert si le salarié accepte son reclassement à un poste inférieur ?

Il n'est pas normal qu'Intermarché ne mette pas tous les moyens pour reclasser les salariés et va les licencier en laissant à la collectivité, payer les indemnités chômage à nos collègues qui vont se retrouver au chômage.

Pour les deux syndicats, le salaire et les droits des salariés acquis devraient être maintenus jusqu'à ce qu'ils aient retrouvé un nouvel emploi équivalent. Au regard des très bons résultats financiers du groupement des Mousquetaires, ceci est très possible.

De par leur travail au quotidien, les salariés d'INTERMARCHE contribuent à la croissance du Groupement, donc nos demandes d'augmentations des mesures sociales auraient pu être largement prises en compte notamment comme par exemple :

- ▶ l'augmentation de l'indemnité supra légale, nous ne pouvons pas accepter que les employés de Miribel ayant une moyenne d'ancienneté de 7 ans partent qu'avec 8400 € ou que les salariés de Reyrieux avec 11 ans de moyenne d'ancienneté partent avec 13200 € (salaire brut moyen de 1615 € pause comprise).
- ▶ L'égalité d'indemnité supra légale que ce soit pour les salariés du PSE 1 ou PSE 2, nous remercions la direction d'avoir mis la rétroactivité de la supra légale aux salariés impactés par la 1<sup>ère</sup> déclinaison du PTL mais nous déplorons que l'inverse ne soit pas fait.

Pour les deux syndicats, nous sommes sur une discrimination entre salariés et nous ferons nos recommandations aux salariés concernés. En effet comment pouvons-nous accepter que les salariés de plus de 50 ans du PSE 2 aient une perte par rapport à leur collègue du PSE 1 ?

- ▶ la mise en place de mesures de départ en pré retraites financées par l'entreprise.

Pour les membres du syndicat CGT et du syndicat FO au CCE, les mesures doivent être égalitaires entre les salariés inclus dans le PSE et les autres, nous refusons la discrimination entre les salariés.

Nous redemandons :

- ▶ que la direction présente la cartographie globale au plus vite afin de cesser le risque psychologique sur les salariés.
- ▶ que les bases prestées soient internalisées
- ▶ que la direction respecte les normes AFNOR pour préserver la santé de tous les salariés ce qui veut dire que la direction doit revoir ces cibles d'effectifs...

Les membres du syndicat CGT et du syndicat FO au CCE seront également vigilants à la mise en place des nouvelles technologies sur l'augmentation de la charge de travail et de la sécurité des salariés et que les reclassements des salariés ne soient pas gérés à la tête du client.

Nous redemandons à la direction de revoir sa stratégie de vouloir automatiser car cet investissement est incompréhensible vis toute la casse humaine qu'il va apporter.

Pour toutes ces raisons, les élus du syndicat CGT et du syndicat FO au CCE émettront un avis défavorable aux mesures et au PTL même si nous comprenons la décision finale et contrainte de nos délégués syndicaux centraux respectifs de devoir signer un accord contraire aux intérêts premiers des salariés.

Tréville, 9 juillet 2014